



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-76

Faillite du Crédit Suisse et rachat par l'UBS avec le soutien de la confédération

Auteurs :	Bonny David / Mauron Pierre
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	21.03.2023
Développement :	21.03.2023
Transmission au Conseil d'Etat :	21.03.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	16.05.2023

I. Question

Dimanche soir 19 mars 2023, à 19h30, le Conseil fédéral annonçait le rachat de la banque Crédit Suisse par l'UBS, avec le soutien et le cautionnement de la Confédération.

Cette nouvelle brutale, hormis le dégoût qu'elle génère lorsque l'on connaît les millions de francs de bonus qu'ont perçus les membres du Conseil d'administration du Crédit Suisse durant toutes ces années, alors qu'ils la menaient à la faillite, nous interroge quant aux conséquences financières et humaines qui pourraient avoir lieu dans notre canton.

Nous avons plusieurs succursales du Crédit Suisse dans notre canton, et savons que nombre d'employé-e-s perdront leurs emplois à l'échelle nationale et internationale. Nous sommes également inquiets au sujet des épargnants, notamment les particuliers et les familles, et des entreprises qui sont liées au Crédit Suisse contractuellement.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Combien de succursales du Crédit Suisse sont en activité dans le canton de Fribourg ?
2. Combien de personnes travaillent dans ces succursales ?
3. Combien de personnes sont menacées de perdre leur emploi à la suite de cette faillite-acquisition ?
4. Le Conseil d'Etat va-t-il intervenir auprès d'UBS pour tenter de trouver des solutions ?
5. Les familles, les particuliers et les entreprises étant en relations contractuelles avec le Crédit Suisse, désormais UBS, ont-ils des soucis à se faire ?
6. Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas encore plus promouvoir la BCF comme banque privilégiée des Fribourgeoises et Fribourgeois, afin que les familles, les particuliers et les entreprises locales puissent toujours compter sur un partenaire bancaire fiable, loin de ces mastodontes financiers aux pieds d'argile, régulièrement menacés de faillite ?
7. Le Conseil d'Etat était-il en relation d'affaire avec le Crédit Suisse ? Si oui, des conséquences financières sont-elles à craindre ?
8. Le Conseil d'Etat est-il en relation d'affaire avec UBS ? Dans l'affirmative, le moment n'est-il pas venu de ne plus travailler avec UBS, mais uniquement avec la BCF ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le 19 mars 2023, UBS a donné son accord en vue d'une reprise de Credit Suisse, avec le soutien du Conseil fédéral. Pour le Conseil fédéral, il s'agissait de trouver une solution pour éviter l'effondrement de Credit Suisse, qui faisait face à des problèmes très importants de liquidité, et d'empêcher une contagion de la crise à l'ensemble du système financier. Dans ce cadre, la Confédération a accordé deux garanties pour assurer la reprise de Credit Suisse par UBS et donner la possibilité à Credit Suisse d'obtenir les liquidités nécessaires pendant la phase transitoire. D'une part, UBS a reçu une garantie de 9 milliards de francs pour faire face aux risques juridiques et financiers qu'elle encourt à la suite de l'acquisition d'actifs issus de Credit Suisse. D'autre part, Credit Suisse a reçu une garantie de liquidité de 100 milliards envers la Banque nationale suisse, afin que l'établissement ne rencontre aucun problème pour honorer ses engagements à court terme. Auparavant, la Banque nationale suisse avait octroyé en prêt des liquidités à hauteur de 150 milliards de francs. Ces prêts ne reposaient pas sur un soutien de la Confédération mais sur des actifs financiers remis en garantie par Credit Suisse.

En raison de la présence d'UBS et de Credit Suisse dans le canton de Fribourg et des liens d'affaires qui lient des ménages fribourgeois et des entreprises fribourgeoises avec les deux banques, les événements résumés ci-dessus peuvent entraîner des répercussions dans le canton. A cet égard, le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux différentes questions posées par les députés David Bonny et Pierre Mauron :

1. *Combien de succursales du Credit Suisse sont en activité dans le canton de Fribourg ?*

Il existe actuellement une succursale Credit Suisse à Fribourg (siège) et une à Bulle.

2. *Combien de personnes travaillent dans ces succursales ?*

40 personnes travaillent actuellement à la succursale de Fribourg et 12 à la succursale de Bulle.

3. *Combien de personnes sont menacées de perdre leur emploi à la suite de cette faillite-acquisition ?*

Le Conseil d'Etat est en contact étroit avec la direction des succursales Credit Suisse et UBS qui se trouvent dans le canton de Fribourg. A ce jour, aucune information n'est encore en possession du Conseil d'Etat à propos de la réorganisation de la nouvelle UBS dans le canton de Fribourg. Un point de situation avec la direction des succursales concernées est prévu au moins de juin 2023.

4. *Le Conseil d'Etat va-t-il intervenir auprès d'UBS pour tenter de trouver des solutions ?*

Voir la réponse à la question 3.

5. *Les familles, les particuliers et les entreprises étant en relations contractuelles avec le Crédit Suisse, désormais UBS, ont-ils des soucis à se faire ?*

Les garanties accordées par la Confédération à Credit Suisse le 19 mars 2023 et la reprise de banque par UBS assurent que Credit Suisse ne connaisse pas de pénurie de liquidités, raison pour laquelle les entreprises et les ménages concernés peuvent, sans risque particulier, conserver leurs relations d'affaires avec la banque.

6. *Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas encore plus promouvoir la BCF comme banque privilégiée des Fribourgeoises et Fribourgeois, afin que les familles, les particuliers et les entreprises locales puissent toujours compter sur un partenaire bancaire fiable, loin de ces mastodontes financiers aux pieds d'argile, régulièrement menacés de faillite ?*

La Banque cantonale de Fribourg est une personne morale de droit public dont le capital-actions de 70 millions de francs est détenu intégralement par l'Etat de Fribourg. L'Etat de Fribourg garantit entièrement les engagements de la banque, selon l'art. 3, al. 1, let. a) de la Loi sur la Banque cantonale de Fribourg (LBCF ; RSF 961.1). Il ne s'immisce pas dans la gestion opérationnelle de l'établissement et dans ses opérations de communication et de marketing visant à promouvoir les services de la banque. Le Conseil d'Etat n'entend par ailleurs pas intervenir sur les rapports de concurrence dans le secteur bancaire fribourgeois, dont le nombre d'acteurs est relativement petit en raison de l'histoire économique et de la structure économique du canton.

7. *Le Conseil d'Etat était-il en relation d'affaire avec le Crédit Suisse ? Si oui, des conséquences financières sont-elles à craindre ?*

Au niveau du bilan des comptes de l'Etat de Fribourg, l'Etat détient deux placements à terme fixe auprès de Credit Suisse ; le premier d'un montant de 25 millions de francs avec un remboursement qui interviendra le 26 juin prochain et le deuxième d'un montant de 50 millions de francs qui arrivera à terme le 13 mai 2024. Au vu des conditions et garanties liées au rachat de Credit Suisse par UBS, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a aucun risque financier pour l'Etat sur ces deux opérations. A noter en outre que l'Etat détient un compte courant classique auprès de Credit Suisse pour la gestion des opérations liées aux placements à terme précités. Le solde de ce compte courant était d'un peu plus de 476'000 francs au 31 décembre 2022. Pour cet avoir également, il n'est pas identifié de risque financier particulier pour l'Etat.

8. *Le Conseil d'Etat est-il en relation d'affaire avec UBS ? Dans l'affirmative, le moment n'est-il pas venu de ne plus travailler avec UBS, mais uniquement avec la BCF ?*

L'Etat de Fribourg travaille d'ores et déjà en priorité avec la Banque cantonale de Fribourg pour l'essentiel de ses transactions courantes ainsi que pour les opérations de placements ou d'emprunts. L'Etat entretient également des relations d'affaires avec l'ensemble des banques Raiffeisen fribourgeoises pour d'autres placements à terme fixe, ainsi qu'avec Postfinance, principalement pour la gestion des encaissements courants des factures et des impôts.

Au niveau du bilan des comptes de l'Etat de Fribourg, avant la reprise de Credit Suisse par UBS, une relation bancaire auprès d'UBS existait sous la forme d'un compte courant classique qui représente un solde d'une centaine de francs au 31 décembre 2022. Ce compte n'est pas utilisé activement et permet de conserver une relation en vue d'une éventuelle opération financière avec cet établissement.

Le Conseil d'Etat estime important de travailler avec les acteurs financiers de la place qui présentent des conditions favorables pour l'Etat en ce qui concerne les services financiers usuels, tels que les transactions financières, les financements à court terme ou encore les placements temporaires de liquidités.